

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2008

Les membres du conseil municipal, convoqués le 5 février 2008 par Daniel MANDON, maire, se sont réunis en séance à 18h00.

Absents excusés: Jean Pierre BASTY procuration à Pascale ROCHETIN  
Annick TROUILLET procuration à Denise GAMET

*Avant d'ouvrir la séance de ce dernier mandat de 7 ans, M. MANDON, Maire, a remercié avec une certaine émotion l'ensemble des membres du conseil municipal pour le travail accompli avec le souci constant de faire progresser la commune tout en préservant sa qualité de vie et son attractivité. Il soulignait la grande aptitude de l'équipe municipale à travailler ensemble au service du bien commun et proposait de remettre aux adjoints sortants et au doyen de l'assemblée la médaille d'honneur de St-Genest en signe de gratitude.*

*M. MANDON associait à ses remerciements tous ceux qui, par leurs différentes fonctions, œuvrent au service de leurs concitoyens et plus particulièrement le personnel communal.*

### **BUDGET PRIMITIF 2008**

Le projet de budget proposé par le maire a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Ce budget se situe dans la continuité des exercices précédents et confirme le bon état des finances communales avec un taux d'endettement inférieur à 5 %, une capacité d'épargne de 31 % et une stabilité du taux des impôts locaux depuis six années consécutives.

#### **① - Section de fonctionnement:**

♦ dépenses réelles.....	1781000 €
♦ épargne (virement à la section d'investissement).....	570 000 €
	2351000 €
♦ recettes réelles.....	1848 000 €
♦ excédent reporté.....	503 000 €
	2351 000 €

#### **\* Fiscalité locale:**

Pour la sixième année consécutive, le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition:

	2007	2008
Taxe d'habitation	9.18	9.18
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.07	17.07
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	41.00	41.00

#### **\* Annuité de la dette:**

L'annuité de la dette s'élève à **85340 €**. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2008 s'établit à 533291 €. Le ratio d'endettement est de **4.63 %** alors que le montant des investissements reste à un niveau exceptionnellement élevé.

## ② - Section d'investissement:

Les dépenses et recettes s'équilibrent à **2137 000 €** sans recours à l'emprunt. Les principales dépenses concernent la rénovation de la Maison COURBON, les travaux à l'école de la République et l'achat de matériel informatique à l'école de l'Etang, l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec étrave, les travaux de voirie et espaces verts, l'acquisition des locaux libérés par la DDE ainsi qu'une provision importante en vue de la réalisation du terrain de foot-ball en synthétique.

## **BUDGETS ANNEXES**

Le conseil municipal a ensuite approuvé les budgets annexes:

### ▪ **Service des Eaux:**

Section de fonctionnement.....	<b>246000 €</b>
Section d'investissement.....	<b>429 500 €</b>

### ▪ **Service de l'Assainissement:**

Section de fonctionnement.....	<b>229 700 €</b>
Section d'investissement.....	<b>450 000 €</b>

*dont 370000 € provisionnés pour le projet d'assainissement du hameau de la République.*

### ▪ **Camping de la Croix de Garry:**

Section de fonctionnement.....	<b>86580 €</b>
Section d'investissement.....	<b>40 000 €</b>

### ▪ **Cinéma Jules Verne:**

Section de fonctionnement.....	<b>103 500 €</b>
Section d'investissement.....	<b>5 000 €</b>

### ▪ **Zone artisanale des Trois Pins et Lotissement Communal .....**

**47 600 €**

### ▪ **Lotissement communal Les Sources.....**

**624 000 €**

## **LOTISSEMENT COMMUNAL LES SOURCES**

### \* **AVIS D'APPEL D'OFFRES:**

L'avis d'appel d'offres concernant les travaux de viabilisation a été publié dans le journal du BTP du 15 février 2008 et sur le site «internet» de la commune.

### \* **CESSION DE TERRAIN:**

Le conseil municipal a fixé le prix de vente des lots individuels à **65 €** le m<sup>2</sup> respectant ainsi son engagement initial de limiter le coût du terrain à bâtir dans le cadre d'une opération sous maîtrise d'ouvrage communale.

## **URBANISME**

Afin de conserver l'alignement de la rue du Bois Ternay prévu au plan d'occupation des sols, le conseil municipal s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée sous le n°121 section AB, soit 30 m<sup>2</sup>, au prix de 20 €/m<sup>2</sup>.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.